



TENDANCES REGIONALES : Forte expression des symptômes et progression de la maladie

En 2020, les surfaces prospectées ont progressé de 33 % par rapport à l'année précédente. FREDON a organisé et prospecté avec les viticulteurs plus de 21 500 ha dans les départements/foyers de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de la Savoie.

L'expression des symptômes de jaunisses était exceptionnellement forte cette année, ce qui a nécessité d'effectuer plus de 10 000 prélèvements pour analyses = 56% des ceps symptomatiques sont flavescents.

Cette année, 15 parcelles sont fortement contaminées, nécessitant un arrachage total, soit 7.52 ha de vigne. A cela s'ajoutent 18 micro-parcelles présentes dans des jardins qui seront-elles aussi arrachées en totalité.

Les deux piliers de la lutte :

Actuellement, il n'existe pas de méthode pour soigner la plante malade. Pour limiter la diffusion de la maladie et espérer éradiquer les foyers, la lutte collective est indispensable. Elle repose sur 2 piliers :

- La lutte insecticide contre l'insecte vecteur en été pour éviter qu'il ne contamine de nouveaux ceps.
- La détection des ceps contaminés lors des prospections automnales et leur arrachage durant l'hiver.

BILAN 2020 Flavescence dorée

Chiffres clés :

Surface prospectée	21 725 ha
Nombre de ceps symptomatiques	70 585
Dont Nombre de ceps contaminés FD	39 297
Nombre de parcelles contaminées FD	2 453
Surfaces contaminées FD	1 330 ha

Rappel :

L'arrachage des ceps contaminés doit être effectué **avant le 31 mars 2021**, c'est-à-dire avant le redémarrage de la végétation et l'éclosion des larves de la cicadelle vectrice (*Scaphoideus titanus*).

Cet arrachage doit être correctement réalisé. Couper ou casser les ceps au niveau du sol n'est pas suffisant car un certain nombre de porte-greffes vont émettre des rejets. Le porte-greffe étant porteur sain de la maladie, il n'exprimera pas les symptômes mais restera contaminant pour les ceps voisins.

38-73-74



Bilan de la Surveillance – Départements 38-73-74

En 2020, la prospection s'est déroulée du 11 août au 23 octobre. 19 269 ceps symptomatiques ont été observés, 2962 prélèvements ont été effectués.

2019 avait été une année de forte recrudescence de la maladie. En 2020, la **baisse** du nombre de ceps contaminés **est de 53%** avec **13 092 ceps** répartis sur **1368 parcelles**. Cela nous ramène à la situation de 2018.

Sur 12 communes, 5 parcelles et 17 treilles de particuliers sont atteintes à **+20% de FD** et sont donc soumises à **arrachage total**.

Les communes fortement contaminées de Chignin, St Jeoire prieuré et du secteur des Vins de Pays ont été prospectés en deux passages. 6068 ceps flavescents ont été détectés et coupés en été et un second passage a ensuite eu lieu en octobre .

Une seule commune viticole du Périmètre de Lutte Obligatoire est indemne de flavescence dorée, il s'agit de Jongieux.

Hors PLO, **de nouvelles communes sont contaminées**. Il s'agit d'Aix les Bains, Brison St Innocent, Chindrieux en Savoie et Marin en Haute-Savoie.

Le secteur de la **Chautagne** était indemne en 2018. Cette année, la commune de Serrières en Chautagne est de nouveau touchée avec **27 ceps répartis sur 3 parcelles**.

Les vignes sauvages: des refuges pour le vecteur et la maladie

Depuis 2018, nous connaissons l'importance du rôle des vignes sauvages dans la diffusion de la maladie .

En 2020, un important travail de recensement de ces vignes sauvages a été entrepris et **657 ont été localisées** et il a été demandé aux propriétaires des parcelles de les arracher. Des viticulteurs de quelques communes particulièrement concernées se sont regroupés pour participer à ces arrachages. Un document a été distribué aux Mairies pour sensibiliser les administrés sur l'importance d'arracher ces vignes sauvages et de participer ainsi à la lutte.



FREDON AURA - Siege social

Délégation Auvergne



tel : 04 37 43 40 70
fax : 04 37 43 40 75

tel : 04 73 42 14 63
fax : 04 73 42 14 61



contact@fredon-aura.fr
www.fredon.fr/aura